

TEMPERATURE Du 13 août 1901.

Table with 2 columns: Time (7h du matin, Midi, 3 P.M., 6 P.M.) and Temperature (30, 36, 84, 83).

L'ABELLE A BUFFALO.

LES LECTEURS DE L'ABELLE QUI VISITENT L'EXPOSITION PANAMERICAINNE DE BUFFALO, TROUVENT LE JOURNAL EN VENTE, ENTRE AUTRES ENDROITS AU BUFFALO "CIRCULATION DU BUREAU", 208 MAIN STREET.

NOTRE EDITION

1er Septembre.

Pour rester fidèle à la tradition, L'ABELLE publiera, cette année, le 1er septembre, une revue complète des opérations financières et commerciales de l'exercice 1900-1901 à la Nouvelle-Orléans.

Cette Revue renfermera tous les renseignements de nature à intéresser le public sur le progrès du commerce et de l'industrie, l'état des récoltes, les cours des valeurs publiques. Elle renfermera également des matières d'actualité et la variété d'articles qui se répandent dans toutes les directions, tant dans les Etats voisins que dans les sections rurales de la Louisiane et en ville.

"Fervet Opus"

Au cours de la première séance du Comité de l'Ordre Public siégeant en tribunal d'enquête, il a été dit par M. McMahon que le maire aurait dû suspendre M. Moelin de ses fonctions, et l'indélicat conseiller municipal a même fait une motion à cet effet, que ses collègues ont refusé de secondar.

soir, et s'il veut échapper à la censure du public, il lui faut être expéditif; ferret opus. L'affaire Moelin incrimine un autre fonctionnaire public, le président pro tempore du Bureau des Commissaires de Police, M. Oapdan. S'il est prouvé que ce dernier a fait un pacte odieux avec M. Moelin, il est du devoir du Bureau de l'écartier de son sein.

LE DUEL

Léon Daudet-Gérauld-Richard.

Paris, 31 juillet.

Le vélodrome du Parc-des-Princes est devenu le Pré aux Clercs à la mode. M. Léon Daudet et Gérauld-Richard s'y sont rencontrés hier dans l'après-midi, à quatre heures, l'épée à la main, en présence d'un certain nombre de spectateurs, parmi lesquels plusieurs photographes.

C'est dans le quartier des coureurs du Parc-des-Princes que M. Léon Daudet et Gérauld-Richard se sont battus. A quatre heures précises, les deux adversaires se sont gardés. M. Le Pic, directeur du combat, prononce le serment: "Allez, messieurs! Le sort a accordé aux témoins de M. Gérauld-Richard et la direction du combat et le choix des épées.

LA MALMAISON.

M. Oairis et tous ceux qu'intéressent la restauration de la Malmaison, c'est-à-dire tout le monde, n'apprendront pas sans un vif plaisir la découverte que vient de faire M. Frémont, conservateur adjoint du Gard-meuble national, et le travail auquel il se livre actuellement.

Le vote de la loi du 1er juillet sur le contrat d'association a retiré aux membres des congrégations religieuses autorisées le droit d'enseigner qu'ils tenaient de leur nationalité, de leurs diplômes et de la loi de 1850.

LA DECISION DES JESUITES.

Les Jésuites viennent de prendre leurs décisions au sujet de la conduite à tenir en présence de la nouvelle loi contre les associations religieuses. D'abord, ils s'abstiendront de demander l'autorisation législative. Cette autorisation leur serait infailliblement refusée.

Les Jésuites ont également résolu. Ces religieux attendront-ils qu'on les expulse "manu militari", comme en 1890? Non. Ils épargneront au gouvernement les exécutions brutales qui ont fait, il y a vingt et un ans, beaucoup plus de victimes qu'il n'y eut d'expulés.

Quant à la situation matérielle des collèges, elle est assurée, puisque ces collèges sont tous, sans exception, la propriété de sociétés civiles qui n'ont rien à démêler avec la nouvelle loi. Une fois de plus, le gouvernement, qui en veut au droit des religieux, devra s'arrêter devant le droit des laïques. Donc, matériellement et moralement, l'œuvre par excellence de la Compagnie de Jésus se trouve hors de l'atteinte de l'adversaire.

Quant à la situation matérielle des collèges, elle est assurée, puisque ces collèges sont tous, sans exception, la propriété de sociétés civiles qui n'ont rien à démêler avec la nouvelle loi. Une fois de plus, le gouvernement, qui en veut au droit des religieux, devra s'arrêter devant le droit des laïques.

Quant à la situation matérielle des collèges, elle est assurée, puisque ces collèges sont tous, sans exception, la propriété de sociétés civiles qui n'ont rien à démêler avec la nouvelle loi. Une fois de plus, le gouvernement, qui en veut au droit des religieux, devra s'arrêter devant le droit des laïques.

Le vote de la loi du 1er juillet sur le contrat d'association a retiré aux membres des congrégations religieuses autorisées le droit d'enseigner qu'ils tenaient de leur nationalité, de leurs diplômes et de la loi de 1850.

LES CINQ PIERRES.

Ces jours-ci seulement, on a fini d'enclore de planches le terrain où s'élevait naguère le prison de la Roquette. Depuis la destruction du sinistre édifice d'où l'on ne sortait généralement que pour mourir, le terrain avait des dimensions gigantesques qui le rendaient plus inhabitable encore.

Ces cinq pierres sont toujours à leur place. Elles sont dans l'axe du projet de rue qui fait face à la petite Roquette.

Quant à la situation matérielle des collèges, elle est assurée, puisque ces collèges sont tous, sans exception, la propriété de sociétés civiles qui n'ont rien à démêler avec la nouvelle loi. Une fois de plus, le gouvernement, qui en veut au droit des religieux, devra s'arrêter devant le droit des laïques.

Quant à la situation matérielle des collèges, elle est assurée, puisque ces collèges sont tous, sans exception, la propriété de sociétés civiles qui n'ont rien à démêler avec la nouvelle loi. Une fois de plus, le gouvernement, qui en veut au droit des religieux, devra s'arrêter devant le droit des laïques.

Quant à la situation matérielle des collèges, elle est assurée, puisque ces collèges sont tous, sans exception, la propriété de sociétés civiles qui n'ont rien à démêler avec la nouvelle loi. Une fois de plus, le gouvernement, qui en veut au droit des religieux, devra s'arrêter devant le droit des laïques.

Sept cents prisonniers boers, la plupart des femmes et des enfants, sont en ce moment aux Bermudes privés de tout. Un océan immense les sépare de leurs foyers, de leurs familles et de leurs amis.

APPEL HUMANITAIRE.

Sept cents prisonniers boers, la plupart des femmes et des enfants, sont en ce moment aux Bermudes privés de tout. Un océan immense les sépare de leurs foyers, de leurs familles et de leurs amis. A bout de ressources et recevant à peine la nourriture nécessaire, les enfants meurent et les femmes s'étiolent.

Les conditions de la nouvelle loi sont telles qu'il est impossible de faire passer les prisonniers boers de la Roquette à la prison de la Roquette.

Les conditions de la nouvelle loi sont telles qu'il est impossible de faire passer les prisonniers boers de la Roquette à la prison de la Roquette.

Les conditions de la nouvelle loi sont telles qu'il est impossible de faire passer les prisonniers boers de la Roquette à la prison de la Roquette.

Les conditions de la nouvelle loi sont telles qu'il est impossible de faire passer les prisonniers boers de la Roquette à la prison de la Roquette.

Sept cents prisonniers boers, la plupart des femmes et des enfants, sont en ce moment aux Bermudes privés de tout. Un océan immense les sépare de leurs foyers, de leurs familles et de leurs amis.

MEETING

Sept cents prisonniers boers, la plupart des femmes et des enfants, sont en ce moment aux Bermudes privés de tout. Un océan immense les sépare de leurs foyers, de leurs familles et de leurs amis.

Sept cents prisonniers boers, la plupart des femmes et des enfants, sont en ce moment aux Bermudes privés de tout. Un océan immense les sépare de leurs foyers, de leurs familles et de leurs amis.

Sept cents prisonniers boers, la plupart des femmes et des enfants, sont en ce moment aux Bermudes privés de tout. Un océan immense les sépare de leurs foyers, de leurs familles et de leurs amis.

Sept cents prisonniers boers, la plupart des femmes et des enfants, sont en ce moment aux Bermudes privés de tout. Un océan immense les sépare de leurs foyers, de leurs familles et de leurs amis.

Sept cents prisonniers boers, la plupart des femmes et des enfants, sont en ce moment aux Bermudes privés de tout. Un océan immense les sépare de leurs foyers, de leurs familles et de leurs amis.

Sept cents prisonniers boers, la plupart des femmes et des enfants, sont en ce moment aux Bermudes privés de tout. Un océan immense les sépare de leurs foyers, de leurs familles et de leurs amis.

REVUE DES DEUX MONDES.

Sept cents prisonniers boers, la plupart des femmes et des enfants, sont en ce moment aux Bermudes privés de tout. Un océan immense les sépare de leurs foyers, de leurs familles et de leurs amis.

Sept cents prisonniers boers, la plupart des femmes et des enfants, sont en ce moment aux Bermudes privés de tout. Un océan immense les sépare de leurs foyers, de leurs familles et de leurs amis.

Sept cents prisonniers boers, la plupart des femmes et des enfants, sont en ce moment aux Bermudes privés de tout. Un océan immense les sépare de leurs foyers, de leurs familles et de leurs amis.

Sept cents prisonniers boers, la plupart des femmes et des enfants, sont en ce moment aux Bermudes privés de tout. Un océan immense les sépare de leurs foyers, de leurs familles et de leurs amis.

Sept cents prisonniers boers, la plupart des femmes et des enfants, sont en ce moment aux Bermudes privés de tout. Un océan immense les sépare de leurs foyers, de leurs familles et de leurs amis.

Feuilleton L'Abelle de la N. O. LES SANS FAMILLE Marie-Madeleine GRAND ROMAN INEDIT Par CHARLES MEROUVEL. PREMIERE PARTIE. CEIL POUR CEIL XIII CONFESSION. Le coup était frappé.

La jeune fille avait frémi en entendant prononcer ce mot si souvent répété à l'occasion des blessures de son frère. —Broutez-moi bien, dit-elle avec une dignité qui frappa l'ancien sergent-major, je vous écoute depuis un instant et je me dis que vos paroles ne sont pas celles que vous voulez prononcer.

—Vous dites?... —D'un crime affreux qui pèse éternellement sur ma vie et la vôtre! Elle balbutia: —Que dites-vous? Je crains de vous comprendre! Elle se cramponna aux bras de son fauteuil, se pencha en avant et demanda en frissonnant: —Ainsi donc, c'était vous? Elle inclina la tête. Elle répéta avec plus de force: —Ce criminel, ce misérable!... —C'était moi!

—Vous dites?... —D'un crime affreux qui pèse éternellement sur ma vie et la vôtre! Elle balbutia: —Que dites-vous? Je crains de vous comprendre! Elle se cramponna aux bras de son fauteuil, se pencha en avant et demanda en frissonnant: —Ainsi donc, c'était vous? Elle inclina la tête. Elle répéta avec plus de force: —Ce criminel, ce misérable!... —C'était moi!

—Vous dites?... —D'un crime affreux qui pèse éternellement sur ma vie et la vôtre! Elle balbutia: —Que dites-vous? Je crains de vous comprendre! Elle se cramponna aux bras de son fauteuil, se pencha en avant et demanda en frissonnant: —Ainsi donc, c'était vous? Elle inclina la tête. Elle répéta avec plus de force: —Ce criminel, ce misérable!... —C'était moi!

—Vous dites?... —D'un crime affreux qui pèse éternellement sur ma vie et la vôtre! Elle balbutia: —Que dites-vous? Je crains de vous comprendre! Elle se cramponna aux bras de son fauteuil, se pencha en avant et demanda en frissonnant: —Ainsi donc, c'était vous? Elle inclina la tête. Elle répéta avec plus de force: —Ce criminel, ce misérable!... —C'était moi!

—Vous dites?... —D'un crime affreux qui pèse éternellement sur ma vie et la vôtre! Elle balbutia: —Que dites-vous? Je crains de vous comprendre! Elle se cramponna aux bras de son fauteuil, se pencha en avant et demanda en frissonnant: —Ainsi donc, c'était vous? Elle inclina la tête. Elle répéta avec plus de force: —Ce criminel, ce misérable!... —C'était moi!